

BANQUES COMMERCIALES

LES SIX**TRAVAUX DE BHEENICK**

Les critiques contre le système bancaire pleuvent. Pas moins de trois enquêtes ont été initiées en l'espace de quelques mois ; le regroupement de produits d'assurance, les frais liés aux cartes de crédit et le 'sale by levy'... Autant de pratiques qui avaient fini par devenir la norme. Jusqu'à ce qu'intervienne le régulateur | [HERRSHA LUTCHMAN-BOODHUN](#)

LES BANQUES sont pointées du doigt en raison de leur manque de sensibilité à l'égard des petits clients. Elles sont aussi critiquées pour leur insatiabilité quand il s'agit de profits. Elles sont suspectées d'abus de position dominante et d'agir en cartel. La Banque centrale ne compte pas rester les bras croisés et entend jouer son rôle de régulateur.

Prônant une approche qui vise à protéger les consommateurs, le gouverneur a annoncé une série de mesures. Tout en sachant qu'il n'aura pas la partie facile. Déjà, la 'Special Line of Credit' n'a pas reçu l'accueil escompté. Si, ailleurs, les banques sont surnommées les « délinquants de la finance » ou encore « banksters », il n'en est pas moins à Maurice. Capital revient sur ce vaste chantier qui attend Rundheersing Bheenick.

1**GARANTIR LA CONCURRENCE**

Etant en présence d'un nombre sans cesse grandissant de plaintes à l'effet que les consommateurs, soit ne comprennent pas les implications des contrats financiers auxquels ils s'engagent, soit n'ont pas les informations correctes au moment de la signature de ces contrats ou encore pourraient ne pas recevoir un traitement équitable, la Banque de Maurice (BoM) a mis sur pied un 'Task Force on Unfair Terms'.

Ce task Force enquêtera sur les termes et conditions des contrats, y compris les frais et autres commissions prélevées par les banques sur les différentes opérations. L'objectif de cet exercice, selon la BoM, est d'acquérir une plus grande compréhension des modalités et conditions régissant les contrats entre un consommateur et une institution financière, en vue d'arriver à élaborer de meilleures conditions dans l'intérêt de tous.

Le gouverneur ne rate pas une occasion, lors de discours officiels ou d'interviews de presse, de se répéter et dire haut et fort ce qu'il pense de nos banques et banquiers. La dernière en date remonte à la semaine dernière. Prenant la parole à l'inauguration d'une nouvelle branche de la Bank of Baroda à Rose-Belle, Rundheersing Bheenick avait ceci à dire : « At the risk of re-



peating myself, I have spoken out about the many grievances spanning a wide range of issues from dissatisfied customers knocking at the door of the central bank. They complain about practices that are crying out for reform. Your central bank cannot remain indifferent to such calls from the public. » Sur la base de ses conclusions, la Banque de Maurice, à travers le Task Force ayant pour Chairperson Sonali Sewraj-Reetoo, propose de venir de l'avant avec un document de consultation publique qui engloberait les éléments clés qui auraient été identifiés.

2

AU SECOURS DES EXPORTATEURS

Outre les consommateurs, la Banque centrale n'est pas restée insensible aux obstacles auxquels font face les opérateurs économiques. Pour la banque, il s'agit de les épauler, ayant été rendus vulnérables par la crise persistante. D'où une ligne de crédit spécial en devises étrangères. Or, les banques mauriciennes boudent cette mesure de l'ordre de 600 millions d'euros. Elles estiment que la marge de 2,5% fixée par la BoM, pour refinancer les dettes des exportateurs, est faible. Cette ligne de crédit multi devise (euro, dollar, livre sterling) est offerte aux banques à un taux LIBOR + 1,5%. Les banques pourront donc refinancer et octroyer des prêts à maturité de 5 ans à un prix LIBOR + 2,5% aux exportateurs fortement exposés au risque des marchés euros.

A travers cette mesure, a fait comprendre Rundheersing Bheenick à Rose-Belle, la BoM est en train de mettre en jeu son propre 'Balance Sheet' ; donc cela a un coût. D'autant plus qu'elle ne pourra mettre cette ligne de crédit éternellement à la portée des exportateurs, et que cette initiative micro-économique ne devrait normalement pas être du ressort de la Banque centrale. Pourtant cette mesure ne marche pas : « Others claim there is no demand for such foreign currency loans in the first place as exporters are apparently quite happy with their foreign currency exposure – and that includes the very real depreciation risks of their export currencies. » Ce qui explique l'intention de la BoM de redéployer progressivement les fonds du Special Line of Credit « if, for whatever reason, the demand is not there. »

3

MAINTENIR LA CAPITALISATION REQUISE

Depuis le temps que l'annonce a été faite, le Bâle III suscite des interrogations. Surtout après que certains exportateurs de la finance internationale ont soutenu que cette loi pourrait être néfaste aux pays émergents. Donc, après la mise sur pied du Task Force, la BoM envisage de passer en revue les réformes de Bâle III et émettre un « consultation document » (voir texte plus loin).

Dans un entretien accordé à 'The



Report Company' le 28 juin 2012, le gouverneur avait soutenu ceci par rapport à Bâle III : «The domestic and foreign banks here are all well-capitalised with an average capital base of 15%. Basel II requires 8%, our domestic regulation requires 10%, but the average in reality is nearly twice that. Basel III requires 18% by 2020, so we are almost meeting those requirements right now, which is primarily top quality Tier 1 capital. Our banks can comfortably look at expanding operations into overseas markets.»

4

PROTÉGER LES DÉPOSANTS

Maillon manquant de la chaîne ou de l'infrastructure financière. C'est en ces termes qu'a qualifié Rundheersing Bheenick la nécessité d'un Régime d'Assurance-Dépôts ('Deposit Insurance Scheme'). Les travaux entrepris pour y aboutir touchent, semble-t-il, à leurs fins. Si menée à bon port, cette mesure se révélera être très utile, comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays. Les décideurs ont le choix entre plusieurs formules de protection des déposants et de contribution à la sta-

bilité du système financier.

L'assurance-dépôt explicite est privilégiée par rapport aux autres alternatives telles que la protection implicite. Un régime d'assurance-dépôts clarifie les obligations des autorités envers les déposants (ou, s'il s'agit d'un système privé, envers ses membres) ; il limite l'étendue des décisions discrétionnaires, garantit la confiance du public, contribue à réduire le coût des faillites bancaires et peut offrir aux différents pays un processus ordonné destiné à traiter les faillites de banque et à en financer le coût.

Sollicitée pour de plus amples explications, la Banque de Maurice devait nous faire parvenir ceci : « The fundamental reason warranting the establishment of a deposit insurance scheme (DIS) is that both the Banking Act 2004 and the Bank of Mauritius Act 2004 have enabling provisions which need to be acted upon. Banking soundness indicators are healthy and banks operating in Mauritius have, so far, shown resilience in terms of capital adequacy, balance sheet growth, profitability and decline of loan delinquencies. Over and above the strong regulatory and supervisory framework

already in place, the setting up of a DIS would be an additional safety-net in a stable financial environment and may contribute to greater confidence in the public. The setting up of the DIS has also been recommended by the IMF ».

5

ASSURER LA BONNE GOUVERNANCE

«Corporate governance is the key». Ce n'est pas Rundheersing Bheenick qui dira le contraire. Récemment, après une longue réflexion, le gouverneur a annoncé que la Banque centrale émettra un « revised » 'Guideline on Corporate Governance'. La bonne gouvernance, selon lui, contribue à purger le système des mauvaises pratiques et des individus mal-intentionnés. « We need to shine the torch of transparency on everything connected with banking », a-t-il lancé à Rose-Belle.

6

ÉMETTRE DES SANCTIONS (CRIMINAL PROSECUTION)

Pour les observateurs avertis les propos du gouverneur sont lourds de sens et ne sont pas à être prises à la légère. « You may rest assured that the Bank will take corrective actions to remedy the situation », devait-il déclarer à l'assistance à Rose-Belle la semaine dernière, en citant les diverses enquêtes en cour dans le secteur bancaire. Il mentionne les actions qui sont prises à l'étranger, soit une tendance grandissante d'imposer de lourdes amendes sur les banques. Pour tous types de délits et transgressions, allant de complots à la manipulation des taux. « Bank CEOs and Chairmen have been seen off the stage for their failures and violations, including money-laundering offences. These are not just corporate banking failures ; corporates only act through individuals. These are therefore also individual failures. Criminal prosecution of the individuals responsible is something that we shall be hearing more about in the weeks and months ahead », devait faire ressortir Rundheersing Bheenick. La question que se posaient de nombreux membres de son auditoire de Rose-Belle est : « faisait-il quelconque allusion à Maurice et au fait que certaines têtes vont tomber dans les jours à venir ? »

UN ALLIÉ DE TAILLE

Le gouverneur de la Banque de Maurice a des raisons d'être optimiste dans ses démarches : malgré de nombreux « ennemis » sur la place, il peut compter sur quelques alliés. Et pas n'importe lesquels. La Competition Commission of Mauritius (CCM), par exemple. Rundheersing Bheenick a félicité la CCM d'initier une enquête sur le « bundling of insurance products and credit in the banking sector », ce qui fait que la Banque de Maurice (BoM) n'est plus une « lone voice » en matière de dénonciation des mauvaises

pratiques des banques.

En ce qui concerne cette enquête, dont une première partie est terminée, mais dont les conclusions ne sont pas encore connues, la CCM est d'avis que les banques n'offrent pas toujours le choix de polices d'assurances lorsque les clients font appel pour un 'housing loan'. Certaines banques vendent des assurances-vie que pour s'assurer de remboursements en cas de décès. Le choix imposé de compagnie d'assurance par la banque prêteuse est aussi décrié. « Some banks may be in a

strong market position because of their size within the retail banking market, but even smaller ones may have a 'point of sale' advantage such that they face little competition at the point when the customer is presented with a requirement to take out life insurance », avait expliqué le directeur exécutif de la CCM, John Davies, annonçant l'enquête sur « bundling of insurance products and credit in the banking sector » en août 2010.

Une deuxième enquête initiée est liée aux frais bancaires, soit

ceux liés aux cartes de débit, de crédit et prépayées. Les consommateurs ne sont pas toujours au courant de ces frais associés à l'utilisation de ces différents types de cartes. Le montant peut, des fois, être exorbitant. « Some of the charges set for processing payment cards, and mechanisms for setting those rates, may be anti-competitive [...] Ultimately, excessively high rates for payment card usage could act like a tax on transactions », souligne Dr Sean Ennis, directeur de la CCM.